

LECHEVALIER
Société par actions simplifiée
au capital de 2 990 400 euros
Siège social : 56 rue Jean Mermoz
Parc d'Activité de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME
640 501 524 RCS ROUEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 273 098,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 273 098,28 euros
A titre de dividendes	500 000,00 euros
Soit 117,04 euros par action	
Le solde	773 098,28 euros
En totalité au compte « autres réserves »	
qui s'élève ainsi à 5 687 939 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 74 438,20 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 425 561,80 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 22 mai 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	500 000,00	74 438,20	425 561,80
N-2	500 000,00	74 437,44	425 562,56
N-3	700 000,00	104 205,04	595 794,96

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mai 2026

Certifié conforme
Pierre LECHEVALIER
Agissant en qualité de Président de la
société SFIPL ; elle-même Présidente de la
société LECHEVALIER





T A L E N Z
Alteis



SAS LECHEVALIER

Parc d'Activité de la Bretèque

56 R. J. Mermoz

76230 BOIS-GUILLAUME

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

TALENZ ALTEIS NORMANDIE SEINE

37 Allée l'arc en Ciel - CS 60732

76237 BOIS-GUILLAUME CEDEX

02.35.59.35.35

cabinetboisguillaume@talenz-alteis.fr

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LECHEVALIER</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>Parc d'Activité de la Bretèque 76230 BOIS-GUILLAUME</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>64050152400089</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
ACUTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
	Participations	CS	CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACUTIF CIRCULANT I	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS LECHEVALIER		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 990 400)			DA	2 990 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 369 513	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	299 040	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)			DG	4 914 841	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 273 098	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	149 032	
	TOTAL (I)			DL	10 995 924	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 202 956	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	7 980 025	
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 432 037	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	315 452	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	11 930 469		
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	22 926 393		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Ecart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	11 021 389	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS LECHEVALIER						Néant ☐ *		
Exercice N								
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
				Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	54 004 701	FB	FC	54 004 701
	Production vendue {	biens *		FD		FE	FF	
		services *		FG	1 193 587	FH	FI	1 193 587
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	55 198 287	FK	FL	55 198 287
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	13 049
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP	28 408
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						FI	833
	Autres Produits (1) (11)						FQ	16 692
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	55 257 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	36 851 003
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-104 582
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	154 424
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	6 874 402
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	336 420
	Salaires et traitements *						FY	5 957 062
	Cotisations sociales (10)						FZ	2 384 167
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	487 854
			- dotations aux dépréciations				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	80 465
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	255
	Autres charges (12)						GE	29 971
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	53 051 440
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 205 830	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2	
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	43 687
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	43 687
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-43 687	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 162 142	

Désignation de l'entreprise <u>SAS LECHEVALIER</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	400 000
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	489 044
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	55 257 270
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	53 984 172
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 273 098
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IH	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IK	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IX	200
(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RC	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A4	372
(13)	dont cotisations facultatives Madelin A10	A8	
(13)	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 22 926 393,31 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 273 098,28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Modernisation des états financiers :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au **1er janvier 2025**.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

Information relative à la participation des salariés :

Par une décision unilatérale de l'employeur en date du 07 avril 2026, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il a été décidé, au titre de l'exercice 2025, la mise en place d'un supplément de participation pour un montant total de 145 538€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	5,00	
Matériels outillages		3 à 10
Matériels de transport		1 à 5
Matériels de bureau		1 à 10
Logiciel		1 à 3

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 029 379,61		25 823,74
TOTAL	1 029 379,61		25 823,74
Immobilisations corporelles			
Terrains	3 894,37		
Constructions sur sol propre	20 906,63		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	1 711 087,78		6 611,92
Installations techniques, matériel et outillages industriels	347 152,59		24 491,08
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 267 589,52		72 650,47
Matériel de transport	64 434,40		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 428 011,70		226 854,12
Immobilisations corporelles en cours	23 250,00		28 125,84
TOTAL	4 866 326,99		358 733,43
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	122 388,55		7 282,17
TOTAL	122 388,55		7 282,17
TOTAL GENERAL	6 018 095,15		391 839,34

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 055 203,35	
TOTAL			1 055 203,35	
Immobilisations corporelles				
Terrains			3 894,37	
Constructions sur sol propre			20 906,63	
Constructions inst. générales, agencements		4 831,08	1 712 868,62	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		301,16	371 342,51	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		3 990,00	1 336 249,99	
Matériel de transport		3 878,33	60 556,07	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		49 482,68	1 605 383,14	
Immobilisations corporelles en cours		51 375,84		
TOTAL		113 859,09	5 111 201,33	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			129 670,72	
TOTAL			129 670,72	
TOTAL GENERAL		113 859,09	6 296 075,40	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			508 282,62	45 003,42		553 286,04
TOTAL			508 282,62	45 003,42		553 286,04
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			20 906,63			20 906,63
Const. inst. gén., agencts			63 072,07	102 349,75		165 421,82
Inst. tech., mat. et out. industriels			295 573,20	21 884,71		317 457,91
Inst. générales, agencts divers			876 635,71	86 093,49		962 729,20
Matériel de transport			35 275,57	14 912,23	3 623,37	46 564,43
Matériel de bureau, informatique			952 413,11	217 610,36		1 170 023,47
TOTAL			2 243 876,29	442 850,54	3 623,37	2 683 103,46
TOTAL GENERAL			2 752 158,91	487 853,96	3 623,37	3 236 389,50

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	7 534 129,73	104 582,35		7 638 712,08
TOTAL	7 534 129,73	104 582,35		7 638 712,08

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	129 670,72		129 670,72
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	462 504,31	462 504,31	
Autres créances clients	8 843 925,40	8 843 925,40	
Personnel et comptes rattachés	3 061,81	3 061,81	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 544,20	3 544,20	
Impôts sur les bénéfices	131 402,00	131 402,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	124 524,33	124 524,33	
Débiteurs divers	777 962,73	777 962,73	
Charges constatées d'avance	93 523,42	93 523,42	
TOTAL	10 570 118,92	10 440 448,20	129 670,72

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	93 523,42
TOTAL	93 523,42

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	7 221,89
Autres créances	780 686,13
TOTAL	787 908,02

CAPITAL SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 272,00	700,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 272,00	700,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 202 955,95	293 875,89	846 671,59	62 408,47
Fournisseurs et comptes rattachés	7 980 024,88	7 980 024,88		
Personnel et comptes rattachés	999 892,15	999 892,15		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	942 629,68	942 629,68		
Taxe sur la valeur ajoutée	324 084,95	324 084,95		
Autres impôts et taxes assimilées	165 429,94	165 429,94		
Groupes et associés (2)	222 464,30	222 464,30		
Autres dettes	92 987,32	92 987,32		
TOTAL	11 930 469,17	11 021 389,11	846 671,59	62 408,47
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	288 233,00			
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	212 811,00			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 907,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 681,76
Dettes fiscales et sociales	981 499,75
Autres dettes	102 289,83
TOTAL	1 276 378,48

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Prise en charge par un contrat GAN dont la valeur s'élève à la date de clôture à 240 788.68€

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Prise en charge par un contrat GAN des indemnités de licenciement dont la valeur s'élève à la date de clôture à 242 556.28 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	41 570,30					41 570,30
TOTAL (1)	41 570,30					41 570,30
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	41 570,30					41 570,30

SAS LECHEVALIER
56 RUE JEAN MERMOZ
76230 BOIS-GUILLAUME

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Un partenaire

100%
avec vous !

SAS LECHEVALIER
56 RUE JEAN MERMOZ
76230 BOIS-GUILLAUME

SAS au capital de 2 990 400 €
RCS Rouen 640 501 524

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS LECHEVALIER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS LECHEVALIER à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » page 22 de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS
--

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS
--

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

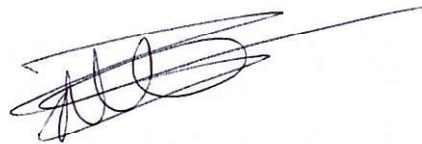
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Isneauville,
Le 21/05/2026

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO



Caroline MANIER
Signataire technique



BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				2,19		2,33
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	587 046,12	553 286,04	33 760,08		52 939,76	
Fonds commercial	468 157,23		468 157,23		468 157,23	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				10,59		11,75
Terrains	3 894,37		3 894,37		3 894,37	
Constructions	1 733 775,25	186 328,45	1 547 446,80		1 648 015,71	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	371 342,51	317 457,91	53 884,60		51 579,39	
Autres immobilisations corporelles	3 002 189,20	2 179 317,10	822 872,10		895 711,23	
Immob. corp. en cours, av. acptes					23 250,00	
Immobilisations financières				0,57		0,55
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	129 670,72		129 670,72		122 388,55	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	6 296 075,40	3 236 389,50	3 059 685,90	13,35	3 265 936,24	14,63
Stocks et en-cours				33,32		33,75
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	7 638 712,08		7 638 712,08		7 534 129,73	
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				43,45		42,68
Clients	8 836 703,51		8 836 703,51		8 207 036,48	
Clients douteux, litigieux	462 504,31	385 702,25	76 802,06		66 390,78	
Clients Factures à établir	7 221,89		7 221,89		5 970,49	
Personnel et comptes rattachés	3 061,81		3 061,81		336,00	
Créances fiscales et sociales	259 470,53		259 470,53		123 319,07	
Autres créances	820,80		820,80			
Débiteurs divers	777 141,93		777 141,93		1 124 825,94	
Charges constatées d'avance	93 523,42		93 523,42		264 939,20	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	2 173 249,38		2 173 249,38	9,48	1 730 724,63	7,75
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	20 252 409,66	385 702,25	19 866 707,41	86,65	19 057 672,32	85,37
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	26 548 485,06	3 622 091,75	22 926 393,31	100	22 323 608,56	100

(2) Dont à moins d'un an

10 440 448,20

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
 218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
 RCS ROUEN B 394 967 806

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 2 990 400,00)	2 990 400,00	13,04	2 990 400,00	13,40
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 369 513,14	5,97	1 369 513,14	6,13
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		22,74		18,90
Réserve légale	299 040,00		299 040,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 914 840,72		3 920 009,35	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 273 098,28	5,55	1 494 831,37	6,70
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	149 032,00	0,65	149 032,00	0,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	10 995 924,14	47,96	10 222 825,86	45,79
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 202 955,95	5,25	1 491 504,79	6,68
Emprunts et dettes financières diverses			970,85	
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	7 789 343,12	33,98	7 608 240,73	34,08
Fournisseurs, factures non parvenues	190 681,76	0,83	199 871,22	0,90
Groupe et associés	222 464,30	0,97	229 703,96	1,03
Dettes fiscales et sociales	2 432 036,72	10,61	2 482 024,85	11,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	92 987,32	0,41	88 466,30	0,40
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	11 930 469,17	52,04	12 100 782,70	54,21
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	22 926 393,31	100	22 323 608,56	100

(1) Dont à moins d'un an

11 021 389,11

**AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES**SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	54 004 700,70	52 408 966,57	1 595 734,13	3,04
Production vendue	1 193 586,53	1 119 272,36	74 314,17	6,64
Montant net du chiffre d'affaires	55 198 287,23	53 528 238,93	1 670 048,30	3,12
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	13 049,30	11 500,00	1 549,30	13,47
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	28 408,44	212 169,75	-183 761,31	-86,61
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	833,33		833,33	
Autres produits	16 691,66	26 901,67	-10 210,01	-37,95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	55 257 269,96	53 778 810,35	1 478 459,61	2,75
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	36 851 002,69	35 639 174,24	1 211 828,45	3,40
Variation de stocks	-104 582,35	-373 896,97	269 314,62	72,03
Achats de matières premières et autres appro.	154 423,94	140 070,96	14 352,98	10,25
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	6 874 401,85	6 784 296,65	90 105,20	1,33
Impôts, taxes et versements assimilés	336 419,51	303 567,58	32 851,93	10,82
Salaires	5 957 062,29	5 822 903,34	134 158,95	2,30
Cotisations sociales	2 384 167,36	2 317 734,55	66 432,81	2,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	487 853,96	433 497,11	54 356,85	12,54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	80 464,83	81 215,79	-750,96	-0,92
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	254,96		254,96	
Autres charges	29 971,29	25 340,99	4 630,30	18,27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	53 051 440,33	51 173 904,24	1 877 536,09	3,67
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 205 829,63	2 604 906,11	-399 076,48	-15,32
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		579,20	-579,20	-100,00
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		579,20	-579,20	-100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	43 687,35	45 890,94	-2 203,59	-4,80

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	43 687,35	45 890,94	-2 203,59	-4,80
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-43 687,35	-45 311,74	1 624,39	3,58
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 162 142,28	2 559 594,37	-397 452,09	-15,53
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		1 209,00	-1 209,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-1 209,00	1 209,00	100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)	400 000,00	395 262,00	4 738,00	1,20
Impôts sur les bénéfices (X)	489 044,00	668 292,00	-179 248,00	-26,82
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	55 257 269,96	53 779 389,55	1 477 880,41	2,75
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	53 984 171,68	52 284 558,18	1 699 613,50	3,25
BÉNÉFICE OU PERTE	1 273 098,28	1 494 831,37	-221 733,09	-14,83

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 22 926 393,31 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 273 098,28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Modernisation des états financiers :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au **1er janvier 2025**.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

Information relative à la participation des salariés :

Par une décision unilatérale de l'employeur en date du 07 avril 2026, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il a été décidé, au titre de l'exercice 2025, la mise en place d'un supplément de participation pour un montant total de 145 538€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	5,00	
Matériels outillages		3 à 10
Matériels de transport		1 à 5
Matériels de bureau		1 à 10
Logiciel		1 à 3

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AGICOM COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX
RCS ROUEN B 394 967 806

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 029 379,61		25 823,74
TOTAL	1 029 379,61		25 823,74
Immobilisations corporelles			
Terrains	3 894,37		
Constructions sur sol propre	20 906,63		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	1 711 087,78		6 611,92
Installations techniques, matériel et outillages industriels	347 152,59		24 491,08
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 267 589,52		72 650,47
Matériel de transport	64 434,40		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 428 011,70		226 854,12
Immobilisations corporelles en cours	23 250,00		28 125,84
TOTAL	4 866 326,99		358 733,43
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	122 388,55		7 282,17
TOTAL	122 388,55		7 282,17
TOTAL GENERAL	6 018 095,15		391 839,34

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
 218 rue de la Ronce 76230 ISNE-ARDE
 RCS ROUEN B 394 967 800

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 055 203,35	
TOTAL			1 055 203,35	
Immobilisations corporelles				
Terrains			3 894,37	
Constructions sur sol propre			20 906,63	
Constructions inst. générales, agencements		4 831,08	1 712 868,62	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		301,16	371 342,51	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		3 990,00	1 336 249,99	
Matériel de transport		3 878,33	60 556,07	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		49 482,68	1 605 383,14	
Immobilisations corporelles en cours		51 375,84		
TOTAL		113 859,09	5 111 201,33	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			129 670,72	
TOTAL			129 670,72	
TOTAL GENERAL		113 859,09	6 296 075,40	

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX
RCS ROUEN B 394 967 806

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			508 282,62	45 003,42		553 286,04
TOTAL			508 282,62	45 003,42		553 286,04
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			20 906,63			20 906,63
Const. inst. gén., agencts			63 072,07	102 349,75		165 421,82
Inst. tech., mat. et out. industriels			295 573,20	21 884,71		317 457,91
Inst. générales, agencts divers			876 635,71	86 093,49		962 729,20
Matériel de transport			35 275,57	14 912,23	3 623,37	46 564,43
Matériel de bureau, informatique			952 413,11	217 610,36		1 170 023,47
TOTAL			2 243 876,29	442 850,54	3 623,37	2 683 103,46
TOTAL GENERAL			2 752 158,91	487 853,96	3 623,37	3 236 389,50

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	7 534 129,73	104 582,35		7 638 712,08
TOTAL	7 534 129,73	104 582,35		7 638 712,08

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	129 670,72		129 670,72
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	462 504,31	462 504,31	
Autres créances clients	8 843 925,40	8 843 925,40	
Personnel et comptes rattachés	3 061,81	3 061,81	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 544,20	3 544,20	
Impôts sur les bénéfices	131 402,00	131 402,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	124 524,33	124 524,33	
Débiteurs divers	777 962,73	777 962,73	
Charges constatées d'avance	93 523,42	93 523,42	
TOTAL	10 570 118,92	10 440 448,20	129 670,72

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	93 523,42
TOTAL	93 523,42

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	7 221,89
Autres créances	780 686,13
TOTAL	787 908,02

**AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

CAPITAL SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 272,00	700,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 272,00	700,00

**AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 202 955,95	293 875,89	846 671,59	62 408,47
Fournisseurs et comptes rattachés	7 980 024,88	7 980 024,88		
Personnel et comptes rattachés	999 892,15	999 892,15		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	942 629,68	942 629,68		
Taxe sur la valeur ajoutée	324 084,95	324 084,95		
Autres impôts et taxes assimilées	165 429,94	165 429,94		
Groupes et associés (2)	222 464,30	222 464,30		
Autres dettes	92 987,32	92 987,32		
TOTAL	11 930 469,17	11 021 389,11	846 671,59	62 408,47
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	288 233,00			
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	212 811,00			

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
 218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE F
 RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 907,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 681,76
Dettes fiscales et sociales	981 499,75
Autres dettes	102 289,83
TOTAL	1 276 378,48

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Prise en charge par un contrat GAN dont la valeur s'élève à la date de clôture à 240 788.68€

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Prise en charge par un contrat GAN des indemnités de licenciement dont la valeur s'élève à la date de clôture à 242 556.28 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	41 570,30					41 570,30
TOTAL (1)	41 570,30					41 570,30

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	41 570,30					41 570,30

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE F
RCS ROUEN B 394 967 806

